

Procès Verbal

du Conseil Municipal du 02 septembre 2026 en mairie

Le 02 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni.

Étaient Présents : Mr CHERBLANC Jean-Bernard, Mme ER.RAFIQI Magali, Mr BASTION Jean-Luc, Mr BURLET Christophe, Mr SABATIÉ Jean, Mr BADOIL Daniel, Mme HASSLER Patricia, Mr MICHEL Sébastien, Mme ROBAK Cynthia, Mme PAILLART Céline, Mme LARDELLIER Aline, Mr GRATALOUP Anthony, Mme MOLINA Emma, Mme GRATALOUP Ophélie, Mr BESGA Benjamin.

QUORUM : la majorité sera à 8 membres présents

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03/06/2026
- Délibération : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Délibération : Entretien des Espaces Verts – Signature du marché public de prestations (MAPA) et exécution
- Délibération : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour un emploi d'agent d'animation.
- Délibération : Mise en place d'un tarif pour l'activité Basket sur le temps méridien cantine
- Délibération : Versement subvention CCAS 2026
- Rapport des commissions
- Questions diverses



Le compte rendu de la réunion du 03/06/2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS

→ **OBJET : INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION**

Le Maire de la commune de Courzieu expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Cette dernière vient se substituer à l'ancienne Taxe d'Habitation sur les logements vacants (THLV).

Le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

→ OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS (MAPA) ET EXÉCUTION

Les prestations d'entretien des espaces verts étaient réalisées en interne par le service technique. Or, elles doivent être externalisées car la commune ne dispose plus de moyens humains suffisants pour les assurer pour le moment.

Pour mener à bien ce projet, un marché public de prestations a été lancé mi-mars 2026. Il s'agit d'un marché public passé en procédure non formalisée avec négociation possible (MAPA jusqu'à 90 000€HT) Les prix sont mixtes (forfaitaires + unitaires).

Le marché se compose d'un seul lot.

Le lot est passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande.

La durée du marché est de 12 mois reconductible 3 fois pour une durée de 12 mois, soit 4 ans au total.

Le montant estimatif annuel est estimé à 20.000€ HT, soit 80.000€ HT sur 4 ans.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à attribuer le marché issu de cette consultation, à signer le marché pour son exécution et de contracter les éventuels avenants et modifications de contrat dans le respect du Code de la Commande Publique
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

→ Objet : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu le code général de la fonction publique, Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant que la commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs sur le

fondement de l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique,

Considérant le surplus d'activité actuel sur l'emploi d'agent d'animation

- Les missions suivantes :

- Surveillance des enfants à la cantine, cour pendant le temps de midi
- Accompagner les enfants lors des trajets depuis les différents sites : Ecole, restaurant scolaire
- Accompagner les enfants dans les tâches de la vie quotidienne en gardant une attitude bienveillante et éducative (passage aux toilettes)

L'autorité territoriale propose à l'assemblée :

La création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité ouvert :

- à tous les grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux

Cet emploi est créé à temps non complet à raison de 7 heures/ semaine à compter du 03 septembre 2026.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE : À compter du 03 septembre 2026, il est décidé de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions exposées ci-dessus.

Il est décidé d'inscrire au budget les crédits correspondants

→ OBJET : MISE EN PLACE D'UN TARIF POUR L'ACTIVITÉ BASKET SUR LE TEMPS MÉRIDIEEN CANTINE

Mr Le Maire expose à l'Assemblée qu'à partir du jeudi 24 septembre 2026 une nouvelle activité va être mise en place sur le temps méridien cantine : il s'agit de l'activité Basket afin de faire découvrir l'activité basket pour tous niveaux.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal un tarif de 3€ par séance pour l'activité Basket.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place d'un tarif par séance de cette nouvelle activité Basket sur le temps méridien cantine à 3 €

→ OBJET : VERSEMENT SUBVENTION CCAS 2026.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors du budget primitif 2026, il avait été voté une subvention de 2100€ au Centre Communal

d'Action Sociale de la commune.

Il demande à l'Assemblée de verser cette subvention au CCAS au titre de l'année 2026. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le versement de la subvention pour l'année 2026 au CCAS sur le budget primitif 2026 pour un montant de 2100€.

RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION RESSOURCES

HUMAINES

- Suite à la nouvelle organisation avec les deux services à la cantine, la commune a recruté Isabelle DARGERE à raison de 7h/semaine sur les temps scolaires de 11h45 à 13h30 pour surveiller les enfants à la cantine, dans la cour pendant le temps après repas et accompagner les enfants lors des trajets depuis les différents sites : Ecole, restaurant scolaire. Pour remplacer Sébastien Volay, la commune a recruté Pascal Saint Cyr à raison de 14 heures par semaine sur les temps scolaires de 7h à 8h45 et de 16h15 à 18h pour réaliser les trajets en mini bus. L'absence d'Agnès Normand est palliée en partie par un prestataire de service pour le ménage des bâtiments communaux.

Le service technique a besoin de bras ! La commune réitère son recrutement pour un agent technique à compétence dominante espaces verts.

COMMISSION SCOLAIRE

ET SOCIALE

- École : La rentrée scolaire a eu lieu ce mardi 1^{er} septembre. L'école a accueilli une nouvelle directrice remplaçante, Chloé DIEL le temps de l'absence de Sandra LECLERC, et les enseignantes ont organisé la répartition des classes en fonction des effectifs : les PS/MS avec Sophie CANONIER FELIX, Les GS/CE2 avec Chloé DIEL, directrice remplaçante et, les CP/CE1 avec Ghislaine NEVEU et les CM1/

CM2 avec Caroline MOTILLON.

Les services périscolaires du temps méridien ont été réorganisés en raison du passage en 2 services pour la restauration scolaire et de cette modification de répartition des classes.

Les classes de maternelles de la PS à la GS mangent à partir de 11h55 alors que les classes d'élémentaire : du CP au CM2, mangent à partir de 12h40 environ.

Les activités périscolaires du temps méridien se poursuivent cette année et débiteront fin septembre avec une nouvelle activité « basket » qui complétera les 4 temps méridiens. Les élèves du CE1 au CM2 pourront donc bénéficier du théâtre d'improvisation le lundi, du VTT le mardi, du basket le jeudi et de l'atelier potager le vendredi.

Les parents seront avertis lorsque les inscriptions seront ouvertes sur e-ticket.

- CCAS : La semaine bleue se déroulera du 4 au 11 octobre avec de nombreuses activités sur le thème « relions tous les âges dans les territoires engagés » Ces manifestations sont organisées aussi bien par l'équipe du SIPAG que par la commission solidarité de la CCPA. Entre autres, à Courzieu, un spectacle en chanson le 9 octobre à 14h avec Calogero La Marca est proposé par les bénévoles d'un p'titemps, plateforme d'entraide très active sur notre commune.

COMMISSION F2E

(FLEURISSEMENT,

EMBELLISSEMENT,

ENVIRONNEMENT)

- Cet été la sécheresse a été le fait marquant qui n'a échappé à personne et a plongé la commune dans un 1^{er} temps au niveau alerte renforcé par arrêté puis mi-août au niveau « crise » ce qui a contraint à l'arrêt complet des arrosages. Les jardinières du village ont donc été enlevées. En conséquence, les prochaines matinées mains vertes sont annulées.
- Le jury pour le fleurissement des particuliers se déplacera pour visiter les candidats samedi 5 septembre à 9h.
- Le marché pour la prestation des espaces verts a été attribué à l'entreprise Terridéa.

- Projet à venir pour les jardinières : l'idée est d'essayer des vivaces dans les jardinières sur un secteur, cela pour des raisons écologiques et économiques ainsi que pour s'adapter au réchauffement climatique.
- Projet à venir pour le sentier du Vélair et la prairie : Le sentier pourrait être planté de fruitiers et d'aromatiques et la prairie pourrait accueillir de l'écopâturage.
- Opération Maya : Cette saison est marquée par une prise moins importante de frelons asiatiques que les années précédentes ce qui est bon signe : Il s'agit de la répercussion des résultats des années précédentes, la pression en est moins forte.
Nous avons recensé 19 piégeurs avec 519 frelons européens pris, 561 frelons asiatiques piégés et 2 nids de frelons asiatiques recensés sur le site du GDS et détruits.

COMMISSION PATRIMOINE

ET TOURISME

- Construction du four « Pabanal » : La construction du four se poursuit activement grâce à l'implication et à l'engagement de nombreux bénévoles. À ce jour, le périmètre en briques a été entièrement bâti.
Les travaux à venir consisteront à finaliser la partie barbecue ainsi que le système d'évacuation des fumées. Un travail de finition sera ensuite réalisé sur les abords et les alentours de l'équipement afin de permettre, dans un second temps, d'effectuer une première flambée de test.
Enfin, une journée festive de lancement et d'inauguration sera organisée pour célébrer cet événement et inaugurer officiellement le four Pabanal.
- Parcours permanent d'orientation : Le parcours permanent d'orientation est désormais pleinement opérationnel. Le panneau de départ a été installé, et les flyers d'information sont d'ores et déjà mis à disposition du public dans les commerces locaux, en mairie, ainsi que sur le site internet de <https://courzieuaventure.fr/>

Par ailleurs, la course départementale d'orientation fera son retour sur le site de Courzieu au mois de novembre prochain. Cet événement sera une occasion privilégiée de promouvoir notre nouveau parcours permanent

auprès des participants et du public. Enfin, une réflexion est actuellement menée afin de développer des animations spécifiques en lien avec les publics scolaires.

- City Stade : une étude est en cours pour ombrager les jeux pour enfants
- Animation par vitrine holographique « Chronospédia » : L'horloge de l'école est désormais visible au public grâce à une animation en vitrine holographique, dans le cadre du projet « Chronospédia ». Cette installation est située dans la tour de droite, sous le porche de l'église, et est accessible en libre-service.
Afin de garantir une ouverture maximale de l'équipement tout au long de l'année, un appel aux bénévoles a été lancé pour assurer l'ouverture le matin, la fermeture le soir, ainsi que la mise en route et l'arrêt quotidien du système. La municipalité adresse ses plus vifs remerciements aux riverains et aux habitants qui ont accepté de s'investir dans cette mission, permettant ainsi à chacun de venir découvrir cette installation innovante.

COMMISSION VOIRIE

- Installation et entretien des pigeonniers : Les deux pigeonniers qui ont été installés de part et d'autre du village, dans l'objectif de réguler la population de pigeons au sein du bourg, sont désormais opérationnels.
Néanmoins, la commune est à la recherche d'une ou de plusieurs personnes volontaires pour assurer l'entretien régulier et la surveillance de ces installations. Les personnes intéressées par cette mission sont invitées à se faire connaître en contactant directement la mairie.
- Poteaux incendie : La commune, particulièrement étendue, dispose de nombreux poteaux incendie indispensables à la sécurité et à la lutte contre les feux, ainsi que l'a tristement illustré l'été caniculaire que vient de traverser la France.
Ces équipements nécessitent un entretien régulier, mené en lien étroit avec le SDNIS du Rhône et les prestataires extérieurs. Afin d'assurer ce suivi rigoureux, un référent a été désigné au sein du conseil municipal. Il s'agit d'Anthony Grataloup, que la municipalité remercie chaleureusement d'avoir accepté cette mission.

→ Entretien des chemins : Le fauchage des talus se poursuit grâce au matériel du Sivom de la Giraudière. Les travaux de cet été ont été retardés par la canicule qui les rendait dangereux. Un prestataire extérieur sera peut-être contacté pour permettre une avancée plus rapide de ces travaux.

→ Apaisement de la circulation dans la traversée du bourg : Depuis deux ans, le conseil municipal travaille sur un projet d'aménagement visant à réduire la vitesse de la circulation motorisée dans la traversée du bourg. Avec l'installation de la nouvelle équipe municipale, ce dossier important est relancé et poursuivi.

Afin d'associer la population à cette démarche, une réunion publique est organisée le 23 septembre à 20 heures à la salle Louis BESSON. Cette rencontre permettra de présenter le travail déjà réalisé, d'exposer les pistes étudiées et d'échanger entre élus et habitants sur les aménagements qu'il conviendrait de mettre en place pour apaiser durablement la circulation dans le village.

L'ensemble des administrés est cordialement invité à participer à cette réunion pour partager avis et suggestions.

COMMISSION URBANISME

→ Modification du PLU : La procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrive à son terme. Celle-ci concernait notamment plusieurs demandes de changement de destination formulées par des habitants de la commune.

À l'issue de l'instruction, les avis émis par les services et les instances décisionnaires se sont révélés particulièrement négatifs. Face à cette situation, la municipalité a officiellement manifesté son désaccord et sa réprobation auprès des instances préfectorales et départementales, dans l'attente d'éventuelles évolutions. Dès que cette modification sera rendue applicable et opposable, les pétitionnaires concernés seront rapidement informés des suites réservées à leurs projets.

→ Évolution du SCoT de l'Ouest Lyonnais : Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ouest Lyonnais est désormais applicable. Cette évolution rend vraisemblablement nécessaire une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune. Des réunions d'information se tiendront

prochainement afin d'évaluer précisément l'ampleur des démarches et des modifications à venir.

COMMISSION BÂTIMENT

→ Local commercial de la fleuriste : Les travaux d'aménagement du local commercial se poursuivent avec soin. L'ouverture de ce commerce est prévue prochainement. La municipalité ne manquera pas d'en informer les habitants et souhaite d'ores et déjà un plein succès à Susy pour la concrétisation de son projet.

→ Appartement de la Maison DELORME : Un appartement situé au rez-de-chaussée de la Maison DELORME, implanté à proximité immédiate de l'entrée du local de la future fleuriste est désormais vacant et disponible. Quelques travaux de rafraîchissement seront réalisés par la commune avant de procéder à sa remise en location. Les personnes intéressées sont invitées à se manifester auprès de la mairie.

→ Chauffage de la salle Louis Besson : La pompe à chaleur de la salle Louis Besson est, une nouvelle fois, hors d'usage. Dans cette perspective, un devis a été sollicité non seulement pour procéder à son remplacement, mais également pour étudier son déplacement, l'emplacement actuel n'apparaissant pas propice à sa pérennité.

COMMISSION FINANCES

→ Situation financière et dossiers de subvention : La commune a officiellement terminé de rembourser sa ligne de trésorerie. Par ailleurs, des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de différents organismes afin de poursuivre le financement de la future Baladeuse. Dans la même dynamique, de nouveaux dossiers seront prochainement soumis dans le cadre du dispositif LEADER pour accompagner divers projets portés par la commune

COMMISSION DÉVELOPPEMENT

ÉCONOMIQUE

- Le Comptoir du village – Enquête auprès de la population : Suite à son récent agrandissement, le commerce associatif « Le Comptoir du village » souhaite recueillir l'avis des habitants afin d'évaluer son fonctionnement, d'identifier les axes d'amélioration et de recueillir de nouvelles idées. À cette fin, un questionnaire est joint en annexe du présent compte-rendu. L'ensemble de la population est invité à y répondre et à le retourner afin de participer à la dynamique de ce commerce de proximité.
- Nouveaux food-trucks sur la commune : Un nouveau food-truck de pizzas, baptisé « Chez Alex », est désormais présent tous les dimanches soirs sur la place de la mairie. Les habitants sont invités à venir nombreux pour soutenir et faire vivre cette nouvelle activité locale.
Par ailleurs, un second projet de food-truck, dénommé « Master Frites », s'est fait connaître auprès de la commune. Celui-ci proposera des frites traditionnelles ainsi que des burgers. Son jour d'implantation et la date de démarrage officiel restent encore à définir.

COMMISSION SANTÉ / VIE LOCALE

- Recherche de remplaçant(e) pour le cabinet infirmier : Notre infirmière locale, Sandrine Burlet, recherche un(e) ou deux remplaçant(e)s pour assurer au moins 10 jours de remplacement par mois, avec la perspective d'une association, voire d'une reprise future du cabinet. Les professionnels de santé intéressés sont invités à la contacter directement.
- TAXI : Les TAXIS LARDELLIER vous informent de la cessation de leur activité, fin août 2026. Ils remercient toutes les personnes qui leur ont fait confiance, pendant ces 20 années. Taxi ANTHONY prend le relais au 06-30-20-77-99.

COMMISSION COMMUNICATION

- Nouveaux supports d'information communale : Un nouvel écran destiné à diffuser les informations municipales et associatives a été installé au Comptoir du village. Cet équipement

vient compléter le panneau lumineux situé à l'entrée du village.

Par ailleurs, l'application mobile CityAll permet à chacun de recevoir directement toutes les actualités de la commune en la téléchargeant simplement sur son smartphone. Un flyer explicatif est disponible en fin de compte-rendu afin de guider les administrés dans la démarche et garder ainsi toujours « COURZIEU dans votre poche ».

Si vous souhaitez diffuser des informations, le contenu est à envoyer 2-3 semaines à l'avance, à l'adresse :

COMMISSIONCOMMUNICATION@courzieu.fr

avec si possible, des illustrations au format jpeg.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Rapport sur la qualité du service déchets : Monsieur le maire, également vice-président de la communauté de communes du Pays de l'Arbresle en charge des déchets, a présenté à l'assemblée le rapport annuel sur la qualité et les performances du service des déchets pour l'exercice 2025.
- SIVOM de la Giraudière : Avancement du projet d'incubateur de santé solidaire (ISS) et actualités du SIVOM
Les travaux d'aménagement de la gare, destinés à accueillir le futur incubateur de santé solidaire (ISS) et les professionnels de santé, ont débuté. Ce chantier porte notamment sur la réfection de la façade, le traitement des sols intérieurs ainsi que sur la mise aux normes de la rampe d'accès. L'ouverture de cet équipement est prévue pour le mois prochain.
Par ailleurs, le SIVOM procède actuellement au recrutement d'un conducteur d'engin afin de remplacer Didier MO, qui a fait valoir ses droits à la retraite. La collectivité le remercie chaleureusement pour toutes ces années de service et son engagement.

QUESTIONS DIVERSES ET

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

MUNICIPAL

- Modalités de travail pour les grands projets communaux : Un débat a eu lieu au sein du conseil municipal afin de faire évoluer les

méthodes de travail sur les grands projets de la commune. Il a ainsi été acté que la définition de ces projets structurants sera désormais travaillée en amont en assemblée plénière. Cette étape permettra à chaque conseiller de s'exprimer, d'apporter ses idées et de proposer des solutions.

Ce nouveau processus s'articulera de la manière suivante : les projets débiteront par un débat collectif en plénière, avant d'être confiés aux commissions respectives qui en assureront le suivi et présenteront des points d'étape lors des conseils municipaux successifs. Validée par l'assemblée, cette organisation vise à encourager un fonctionnement plus participatif, privilégiant l'intelligence collective au service des projets de la commune.

Fin de séance : 23H30

Prochain conseil Municipal :
Mercredi 07 OCTOBRE 2026 à 20h

Le Maire
Jean-Bernard CHERBLANC

Secrétaire de séance